

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 16 (1878)
Heft: 16

Artikel: Les chaînes de montres
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-184727>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMAND

Paraisant tous les Samedis.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Pour la Suisse : un an, 4 fr.; six mois, 2 fr. 50.
 Pour l'étranger : le port en sus.

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes; — au magasin Monnet, rue Pépinet, maison Vincent, à Lausanne; — ou en s'adressant par écrit à la Rédaction du *Conteur vaudois*. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

Lausanne, 20 Avril 1878.

Les hirondelles ont fait leur apparition dans nos contrées. Leur petit cri familier, leur babil sur le bord de nos toits est toujours salué avec joie, comme l'avant-coureur de la belle saison. Le premier cri de l'hirondelle c'est le retour des beaux jours, du soleil radieux, des gazons, des fleurs et des doux ombrages; c'est une nouvelle vie, c'est la riante fête de la nature qui va commencer.

De temps immémorial les hirondelles ont été regardées comme les amies de l'homme. Presque partout elles sont l'objet d'un respect qui va jusqu'à la superstition. Chez les anciens, les hirondelles de cheminée étaient sous la protection des dieux pénautes; on croyait que lorsqu'elles étaient maltraitées, elles allaient piquer les mamelles des vaches et leur faisaient perdre leur lait.

L'hirondelle, exclusivement insectivore, n'est nuisible qu'aux insectes. Chez elle, l'instinct social se trouve développé au plus haut degré. C'est en famille qu'elle parcourt les airs, qu'elle chasse et qu'elle habite. Lorsqu'une hirondelle est attaquée, ses compagnes se hâtent d'accourir à son secours. Dupont de Nemours rapporte à ce sujet un fait dont il a été témoin : « J'ai vu, dit-il, une hirondelle qui s'était pris la patte dans le nœud coulant d'une ficelle, dont l'autre bout tenait à une gouttière du Collège des Quatre Nations. Ses forces épuisées, elle pendait et criait au bout de la ficelle, qu'elle relevait quelquefois en voulant s'envoler. Toutes les hirondelles du vaste bassin entre le pont des Tuilleries et le Pont-Neuf, s'étaient réunies au nombre de plusieurs milliers. Elles faisaient nuage; toutes poussaient le cri d'alarme et de pitié. Après une assez longue hésitation et un ennui tumultueux, une d'elles inventa un moyen de délivrer leur compagne, le fit comprendre aux autres et en commença l'exécution.

On fit place; toutes celles qui étaient à portée vinrent à leur tour, donner en passant un coup de bec à la ficelle. Ces coups, dirigés sur le même point, se succédaient de seconde en seconde et plus promptement encore. Une demi-heure de ce travail fut suffisante pour couper la ficelle et mettre la captive en liberté. Mais la troupe, seulement un peu

éclaircie, resta jusqu'à la nuit, parlant d'une voix qui n'avait plus d'anxiété, comme se faisant mutuellement des félicitations et des récits.

L'habitude qu'ont les hirondelles au retour de leurs migrations, de revenir constamment aux lieux qui les ont vu naître, a inspiré à Béranger cette chanson qu'on n'entend jamais sans émotion, tant elle contient de poésie et de sentiment :

Captif au rivage du Maure,
 Un guerrier courbé sous ses fers,
 Disait : je vous revois encore,
 Oiseaux ennemis des hivers,
 Hirondelles que l'espérance
 Suit jusqu'en ces brûlants climats,
 Sans doute vous quittez la France,
 De mon pays ne me parlez-vous pas?

L'une de vous peut-être est née
 Au toit où j'ai reçu le jour,
 Là d'une mère infortunée
 Vous avez dû plaindre l'amour.
 Mourante, elle croit à toute heure
 Entendre le bruit de mes pas;
 Elle écoute, et puis elle pleure!
 De son amour ne me parlez-vous pas?

Ma sœur est-elle mariée?
 Avez-vous vu de nos garçons
 La foule, aux noces conviée,
 La célébrer dans leurs chansons?
 Et les compagnons du jeune âge
 Qui m'ont suivi dans les combats,
 Ont-ils tous revu le village?
 De tant d'amis ne me parlez-vous pas?

Les chaînes de montres.

L'an dernier, le bruit courut en France que les chaînes de montres étaient proscrites en toilette de soirée. Pourquoi? On aurait été bien embarrassé de l'expliquer. Mais, par cela même, le bruit n'en allait que plus grand train. Les raisons n'ont rien à faire avec les caprices de la mode.

Donc, d'après ce bruit, les gens distingués devaient arriver en soirée blancs et noirs des pieds à la tête, sans que le moindre bijou rompt l'uniformité du costume. Cette année, la rumeur est devenue un fait. La chaîne de montre est très mal portée et se garderait bien de se produire dans le monde élégant. Quant à la montre, comme ce n'est pas tout à fait une superfluité, elle se place dans la

pochette du pantalon. Pourquoi ne pas la mettre plutôt à l'intérieur du gilet ?

Il est vrai que les mêmes convenances ont condamné non-seulement la chaîne et la montre, mais encore le gilet noir. On revient au gilet blanc, cher à nos ancêtres, tout en conservant l'habit noir en grande cérémonie. L'habit bleu, qui serait beaucoup plus en harmonie, n'est permis que pour le petit comité.

La simplicité veut encore que le linge soit sans aucun ornement, ni broderie, ni jabot, ni plis, ni quoi que ce soit. On n'est autorisé à faire valoir ses avantages physiques que sous une *simple cuirasse de toile empesée*. Le col ouvert lui-même, le col ouvert, cher à la haute-gomme, est absolument interdit ; les hommes qui se piquent d'élégance l'ont remplacé par le col droit ; si bien que toute différence a disparu entre un maître de maison et son majordome.

C'est assurément une belle chose que la simplicité, et les chaînes de montre ne sont pas indispensables au costume, puisque les anciens s'en passaient. Cependant, à la réflexion, les fashionables, généralement mariés, paraissent avoir écouté les perfides conseils de leurs tendres moitiés plutôt que ceux de leur intérêt personnel.

Les dames ne ménagent pas les ornements et les fanfreluches. Les robes de bal disparaissent sous l'amas des fleurs et des feuillages ; les couleurs tendres, si longtemps à la mode, sont même en train de céder aux couleurs vives ; ne fût-ce que par esprit de réaction, on remet en vogue les roses vifs et les bleus ardents. Plus que jamais ces dames ont besoin de faire de l'effet, et cette fois-ci elles recherchent l'effet aux dépens de leurs maris.

A quoi servirait un époux, sinon à faire ressortir sa femme ? Plus le mari sera noir, plus il aura l'air d'un croque-mort, plus la toilette de madame aura d'éclat.

Voilà, à notre humble avis, ce qui explique la suppression de la chaîne de montre, des bijoux, du gilet noir et de la lingerie fine. Encore une fois, le sexe faible nous opprime. (*Petit Marseillais.*)

Le morceau suivant, publié à Berne, constitue un charmant échantillon de *français fédéral*. Il s'agit de l'explication d'un jeu :

LOTTO A FLEURS

Jeu de calcul selon la table de multiplication.

Ce jeu lequel amusera assez le jeune monde se jouera comme suit :

Le nombre des jouants analogue à celui des tables y annexes : s'il y en a moins chacun prendra 2 tables, dont pour chacun il se met à gré au pot ; tout en faisant le banquier qui, en mêlant les petites figures en dessous, se munit 3 une petite carte dont il crie son contenu p. e. 5×11 .

Qui tient alors le nombre 55 va répondre par ce

nombre, sur quoi il acquiert la petite carte à figure, tout en couvrant du nombre 55 et ainsi de suite. Celui qui de cette façon assemble toute une fleur, gagne tout le pot et le jeu va de plus bel : pour rendre la partie plus longue, l'on s'entend pour toute une fleur seulement du pot.

De sérieuses inquiétudes se sont manifestées dernièrement sur le sort des cloches de la cathédrale, si souvent mises en branle par nos mœurs électorales. Il s'agit surtout de celle qui a donné le signal des innombrables tours de scrutin nécessités par le renouvellement intégral de nos autorités cantonales et communales ; de cette cloche qui jette à la fois l'espérance et la crainte dans l'âme des candidats, et qui remet si cruellement en mémoire à ceux que le sort n'a pas favorisé, malgré les efforts successifs de leurs électeurs, cette chanson de Juste Olivier :

Ainsi font, font, font
Les follettes
Marionnettes
Ainsi font, font, font
Six petits tours... et puis s'en vont

On a constaté que les coups répétés du battant sur les bords de la cloche y avaient pratiqué de profondes échancrures, auxquelles la nomination du Conseil communal n'a pas peu contribué.

Le sonneur estime que si on avait fait, comme précédemment, une quatrième série pour l'élection des dix cardinaux, il eût été absolument impossible d'y procéder sans faire faire à la cloche un demi-tour sur elle-même, afin de déplacer les ravages du battant. Il est évident que cette opération, qui devra se faire quelquefois, finira par la détruire.

Quelle affreuse responsabilité pèsera désormais sur la tête de ceux qui aspirent aux honneurs publics.

Beaucoup de personnes, que nul danger ne saurait effrayer, sont saisies de terreur à la pensée qu'elles pourraient être enterrées vivantes. Qu'y a-t-il, en effet, de plus terrible que cet état de mort apparente qui fait croire à ceux qui nous entourent que tout est bien fini pour nous et qu'il n'y a plus qu'à nous ensevelir ? Presque tous ceux qui sont en léthargie ne conservent pas leur connaissance et ne peuvent se rendre compte de ce qui se passe autour d'eux. Il peut arriver néanmoins que la faculté d'entendre et de comprendre soit conservée, et alors quelles tortures doivent éprouver les malheureux qui assistent ainsi aux préparatifs que l'on fait pour enlever leur dépouille mortelle ? S'ils ne parviennent pas à pousser un cri, c'en est fait d'eux, ils expireront dans l'horrible étreinte d'un cercueil.

Heureusement les cas de léthargie ne sont pas aussi fréquents qu'on veut bien le dire, et il faut faire bon marché de toutes les histoires que l'on raconte à ce sujet.